

PORTRAIT DE GUY TISSERANT

Pour un nouveau modèle de financement de l'emploi

Les difficultés financières des fonds pour l'emploi des personnes handicapées (Agefiph et FIPHFP) sont plus que jamais de notoriété publique. Elles illustrent à merveille l'expression « être victime de son succès » : plus le taux d'emploi de personnes handicapées dans les entreprises augmente, plus les recettes perçues de la part des entreprises s'amenuisent, et moins ces fonds peuvent répondre aux demandes des entreprises... *de facto* croissantes (besoins de financements de compensations et d'accompagnements accrus, etc.).

Guy Tisserant, président du cabinet TH Conseil, plaide, depuis des années, pour une (r)évolution de ce dispositif instauré par la loi de 1987 et élargi par celle de 2005. À la croisée des chemins et des expériences du handicap en milieu professionnel, TH Conseil est en contact quotidien avec les employeurs et notamment les missions handicaps, les acteurs institutionnels, les encadrants, les travailleurs handicapés ou encore le réseau associatif et les relais divers.

C'est dans ce cadre que Guy Tisserant a été sollicité pour intégrer un groupe de travail, piloté par le Comité national handicap (CNH) sur le sujet de la pérennisation du financement des politiques d'emploi des personnes handicapées. En mettant à profit son expérience et celles de tous les salariés de TH Conseil, Guy Tisserant a participé à l'élaboration d'une alternative innovante et durable au système actuel. Grandes lignes des propositions du CNH : dépasser la seule approche quantitative (le totémique 6%) pour prendre en compte la démarche des entreprises (bonus-malus liés aux actions et politiques handicapées) ; substituer à la logique de « stock » (« j'ai mes 6%, je ne fais plus rien ») une logique de « flux » (intégrant les comportements en matière de recrutement et prenant en compte les spécificités des contextes des employeurs). En bref : un système vertueux fondé sur l'encouragement permanent et



Guy Tisserant, Président de TH Conseil,
un cabinet de conseil, formation, recrutement
et accompagnement spécialisé dans
les thématiques du handicap

assurant un financement durable inspiré du modèle de la formation continue via une cotisation indexée sur la masse salariale, autorisant le développement de politiques de long terme et la valorisation des actions et des comportements des employeurs. Il permettra aussi de réduire les effets pervers du système actuel (« chasse » à la déclaration, valorisation des entreprises qui « fabriquent du handicap », réduction des ressources quand les besoins augmentent...). Une telle évolution assurera la pérennité du système, garantissant et renforçant l'esprit ayant présidé à la Loi de 2005 : l'égalité des chances au travail, pour tous.